

Conditions Générale de Vente et d'Utilisation DEMAsign

Demasign est un service de fourniture de solutions informatiques accessibles à distance, par le réseau Internet, offrant la possibilité de signer électroniquement des documents.

(Version en vigueur : avril 2021)

ARTICLE 1 - INTÉGRALITÉ

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, le Client est réputé les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par le prestataire auprès des clients de même catégorie. Le Prestataire et le Client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales.

Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Si une condition de prestation de services venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont siège en France.

Les présentes conditions générales de vente sont communiquées à tout Client qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne des prestations de signature électronique proposées par le Prestataire au Client.

Conformément à l'article 1367 du Code civil, la signature électronique revêt une double fonction : elle manifeste le consentement au contenu du document sur lequel elle est apposée et elle sert également de moyen d'identification du signataire, en ce qu'elle est supposée être personnelle et unique.

Dans ce système, l'identité du signataire repose sur l'utilisation d'un certificat électronique dit « qualifié » qui est délivré au signataire par un prestataire de service de certification électronique « qualifié ».

Ce prestataire est soumis à un processus complexe de qualification et d'accréditation, que Demasign garantit par le recours à un sous-traitant qualifié : YouSign.

Définition

Services Demasign : désigne l'ensemble des programmes et solutions logicielles mis à disposition du Client en dans le cadre des Services Demasign, de signature électronique.

Documentation : désigne la documentation de toute nature se rapportant aux Services que le Prestataire fournit au Client.

Données : désigne l'ensemble des informations et données du Client, y inclus toutes Données Personnelles, saisies, entrées ou téléchargées, automatiquement ou par l'Utilisateur Final, dans le Service Demasign, ou traitées, modifiées ou générées par ou via les Applicatifs. Les Données sont des Informations Confidentielles et demeurent la propriété du Client.

Données Personnelles : désigne les données qui, au sens de la Législation relative à la protection des données, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

Données sensibles : désigne les données qui, à la discrétion du Client, sont identifiées comme présentant un caractère particulièrement important pour le Client, et qui à ce titre nécessitent un traitement spécifique afin d'en protéger la teneur et d'en assurer la disponibilité et la sécurité, ou de données définies comme sensibles par les dispositions législatives et réglementaires auxquelles le Client est soumis et pour lesquelles ces mêmes dispositions envisagent des traitements spécifiques, notamment la Législation relative à la protection des données.

Dossier de Preuves : désigne les fichiers sur lequel sont recensés l'ensemble des données et informations relatives à l'utilisation par le Client ou un Utilisateur des Services de signature électronique, de signature de cachet serveur.

Incident de Sécurité : désigne toute atteinte à la sécurité des Services Demasign et/ou à la confidentialité, complétude et/ou intégrité des Données, toute Violation de Données à caractère personnel (tel que ce terme est défini dans la Législation relative à la protection des données), ainsi que plus largement tout accès, acquisition, utilisation, divulgation, modification, hébergement/ traitement, destruction ou perte non autorisés et/ou illégaux des Données.

Législation relative à la protection des données : désigne toutes lois et tous règlements en matière de protection des données personnelles et applicables à l'une ou l'autre des Parties dans le cadre des présentes et notamment, le règlement général européen sur la protection des données 2016/679 (« RGPD »), ainsi que les législations nationales prises en application du RGPD, dont la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle qu'amendée.

Services Demasign : désigne le Service de fourniture d'un service de signature électronique, que le Prestataire Demasign s'engage à fournir au Client en exécution des conditions générales, mais également l'hébergement des Données du Client, l'administration et le support des serveurs d'hébergement, la sauvegarde des Données.

Identifiant : désigne le terme spécifique par lequel chaque Utilisateur Final s'identifiera pour se connecter aux Services. L'identifiant sera toujours accompagné d'un mot de passe propre à l'Utilisateur Final.

Horodatage : désigne un procédé permettant d'attester, au moyen de Contremarques de Temps, qu'un Document a existé à un moment donné.

ARTICLE 2 – COMMANDE D’UN SERVICE

2.1 Passation de la commande

Le Client passe sa commande en ligne, [décrire le processus de commande](#).

Pour que la commande soit validée, le Client devra accepter, en cliquant à l’endroit indiqué sur le site, les présentes conditions générales. Son acceptation entraînera l’envoi d’un mail de confirmation de la part du prestataire, conformément aux conditions décrites ci-dessous.

2.2 Confirmation de commande

Les informations contractuelles feront l’objet d’une confirmation par voie d’e-mail au plus tard au moment du début d’exécution des prestations, à l’adresse indiquée par le Client au sein du bon de commande.

2.3 Preuve de la transaction

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L’archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 3. DROITS D’UTILISATION DES SERVICES

3.1 Droits concédés

Le Prestataire concède au Client, à titre non-exclusif, un droit d'accès à et d'utilisation des Services Demasign et de leur Documentation, par les Utilisateurs, pour la durée des conditions générales et pour le territoire français.

Le Client est responsable de l'utilisation conforme des Services Demasign par les Utilisateurs.

Le Client ne pourra céder de quelque façon que ce soit le droit d'accès aux Services sans l'accord préalable et écrit du Prestataire.

Le Client est autorisé à permettre à un tiers d'accéder aux Services Demasign dans les mêmes conditions que le Client, pour la réalisation par ledit tiers de prestations pour compte propre (par exemple dans le cadre d'un projet d'externalisation (outsourcing)). Dans une telle hypothèse, le Client garantit que le tiers qu'il aura choisi respecte l'ensemble des droits du Prestataire sur les Applicatifs.

Le nombre de ces Utilisateurs autorisé n'est pas limité.

3.2. Modalités de fourniture des Services

Les Services sont fournis dans le cadre d'une infrastructure partagée dédiée utilisant les ressources du Prestataire, sous réserve du respect par le Client des obligations lui incombant.

Le Prestataire peut, à tout moment, modifier les Services Demasign, ou changer la manière dont les Services sont fournis, s'il peut être raisonnablement supposé que cela ne cause pas de désagrément au Client, ou si cette modification améliore les Services.

Le Client reconnaît avoir été informé par le Prestataire de l'ensemble des prérequis techniques nécessaires au fonctionnement optimal des Services. Le Client est par ailleurs informé du fait que ces prérequis peuvent évoluer, notamment pour des raisons techniques.

3.3 Accès aux services

Le Client est seul responsable de l'accès aux Services, il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès. Le Prestataire est dégagé de toute responsabilité en cas d'impossibilité d'accès aux Services du fait d'un évènement échappant à son contrôle.

Le Client s'engage à ne pas laisser accéder aux Services des personnes non autorisées et doit veiller à ce que chaque personne autorisée respecte les règles de confidentialité relative à ses Identifiants.

Le Client est informé que lorsque le nombre maximal d'Utilisateurs Finals pouvant se connecter simultanément est atteint, l'accès aux Services est impossible pour tout autre Utilisateur Final tant que l'un des Utilisateurs Finals ne s'est pas déconnecté.

3.4. Disponibilité

Les Services sont accessibles par le Client à tout moment, 24H sur 24H et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance programmées ou hors cas d'interruption pour des raisons de sécurité, dans les conditions définies ci-après.

Le Client reconnaît et accepte que le Prestataire a une obligation de moyens et non de résultats dans la fourniture de ses services, mais qu'il demeure dépendant du fonctionnement de services externes indépendants de sa volonté et de sa maîtrise.

Demasign et son sous-traitant, ne pourront être tenues pour responsable des vitesses d'accès à ses serveurs, des ralentissements externes à ses serveurs, et des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

L'accès aux Services par les Utilisateurs Finals s'effectue à l'aide de ses identifiants.

Les Identifiants sont attribués individuellement à chaque Utilisateur Final par le Prestataire et un mot de passe provisoire est également communiqué par le Prestataire. Il incombe à chaque Utilisateur Final s'il le souhaite OU à sa première connexion, de modifier son mot de passe.

Le Client devra veiller à faire respecter la confidentialité des Identifiants et mots de passe par ses Utilisateurs Finals. Les Identifiants et mots de passe ne peuvent être utilisés que pour permettre l'accès aux Services des Utilisateurs Finals autorisés par le Client et ce, afin de garantir la sécurisation des Données du Client. Les Identifiants et mot de passe ne peuvent être communiqués à des tiers, y inclus à d'autres Utilisateurs Finals.

Le Client est seul et totalement responsable de l'utilisation et de la confidentialité des Identifiants et des mots de passe et devra s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux Services. Il devra informer sans délai le Prestataire s'il constate une faille de sécurité liée notamment à la communication volontaire ou au détournement d'Identifiants et de mots de passe, afin que le Prestataire puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue de faire remédier à la faille de sécurité.

En cas de perte ou de détournement d'un Identifiant et mot de passe, une procédure d'attribution de nouveaux identifiants et d'un nouveau mot de passe pourra être mise en œuvre.

Le Prestataire se réserve en toutes hypothèses le droit de procéder à la clôture ou

suspension du compte de l'Utilisateur Final concerné, en cas d'Utilisation malveillante, frauduleuse du Compte, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée au titre des conditions générales.

Le Client est informé toutefois que la connexion aux Services s'effectue via le réseau Internet. Il est à ce titre averti des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. Le Prestataire ne peut être tenu responsable des difficultés d'accès aux Services dus à des perturbations du réseau internet.

L'accès aux Services peut être momentanément interrompu pour des raisons de nécessité liées aux Services et notamment afin d'assurer la maintenance des serveurs du Prestataire. **En cas d'interruption d'une durée supérieure à 12h, le Client sera informé par mail à dans les plus brefs délais.**

En cas de faille de sécurité constatée par le Prestataire, de nature à compromettre gravement la sécurité des Services et/ou des Données, le Prestataire pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée des Services afin de remédier à la faille de sécurité dans les meilleurs délais.

3.5 Cessibilité et sous-traitance

Le prestataire se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations à des prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, le prestataire informera l'acheteur sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du prestataire et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

3.6 Volumétrie

Le Client n'est pas limité par une limite de stockage au sein des serveurs des sous-traitants du Prestataire, dans la limite des contraintes techniques inhérentes aux règles de la profession.

Demasign s'engage à stocker sur les serveurs de son sous-traitants les données des Clients de ses Dossiers de Preuve dans des serveurs situés au sein de l'Union Européenne.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à mettre les Services Demasign et de ses sous-traitants à la disposition du Client, et à fournir les Services au Client, en conformité avec les dispositions des présentes, et selon les règles de l'art, dès la Date de prise d'effet.

Le Prestataire s'engage :

— en sa qualité de professionnel des services informatiques, à informer, conseiller et mettre en garde le Client à propos de toute élément ou circonstance dont le Prestataire aurait connaissance et qui pourrait entraver le bon déroulement des Services ;

— à fournir les Services conformément à la règlementation et bonnes pratiques en usage pour la fourniture d'un service de signature électronique personnalisée ;

Pour qu'il en soit ainsi, l'article 1367 du code civil consacre juridiquement le recours à la technique de la cryptologie - ou science du secret - qui garantit un lien électronique entre le document électronique à signer et la signature électronique elle-même.

La vérification de la signature repose sur l'utilisation d'un certificat électronique qualifié délivré par un PSCE. Ce certificat est en quelque sorte une carte d'identité électronique qui doit permettre d'établir un lien entre une personne et sa signature électronique. Il est strictement nominatif et il faut délivrer autant de certificats qu'il y a de personnes physiques habilitées à signer électroniquement.

— à avoir et maintenir des contrats de sous-traitance pendant toute la durée des présentes tous les permis, agréments, certifications et autorisations nécessaires pour continuer de délivrer des certificats électroniques ;

— à ce que les Services soient conformes à la règlementation en vigueur qui leur est applicable et à prendre, à ses frais et promptement, toutes mesures nécessaires pour les rendre conformes dans le cas où ils cessaient de l'être en tout ou partie ;

- à être titulaire d'une police d'assurance professionnelle garantissant sa responsabilité civile professionnelle en vigueur.

Toutefois, le Client reconnaît et accepte expressément que, sous réserve de la conformité des Services aux normes et Politiques de Certification, il pèse sur Demasign une obligation de moyens, et non de résultat.

4.2. Obligation de collaboration du Client

Le Client s'engage à collaborer avec le Prestataire et à fournir ou garantir l'accès à toute information ou éléments dont le Prestataire pourrait raisonnablement avoir besoin afin de remplir ses obligations au titre des présentes.

Le Client s'engage à fournir des données correctes, pertinentes et mises à jour.

Le cas échéant, il assumera pleinement la responsabilité des préjudices résultant de ses erreurs.

Le Client s'engage à ne pas utiliser le Service à des fins frauduleuses, afin de fabriquer des faux en écriture.

Le Client est invité à signaler à Demasign toute attaque dont il aurait connaissance, menace potentielle ou tentative d'intrusion de tiers sur son Compte Client.

Le Client prend toute ses dispositions pour conserver les Documents dans son espace dédié, il lui est vivement conseillé de procéder à la sauvegarde desdits documents sur ses propres serveurs sécurisés, en cas de perte éventuel des documents par Demasign, ou l'un de ses sous-traitants, la responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée.

ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions tarifaires d'achat du Service sont mentionnées dans le catalogue de prix Demasign.

Ce catalogue indique le prix des Services en fonction de la volumétrie commandée. Les prix mentionnés sur le site et notre documentation tarifaire pourront être révisés à l'initiative du Prestataire.

Le Client accepte que le prix de certains Services mentionnés dans le catalogue soit variable en fonction de l'évolution des dits Services ou du volume utilisé.

Les prix seront exprimés en euros et les paiements, sauf s'il devait en être convenu autrement entre les Parties, devront être effectués dans cette devise par le portail sécurisé Stripe.

En cas de contestation d'une facture, le paiement de la facture contestée demeure dû. Si la contestation est admise, un avoir sera adressé au Client dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

L'entièr responsabilité du Prestataire relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des prestations, sera plafonnée au montant du prix versés au titre des prestations mises en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus), et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations, et/ou qui n'en sont pas le prolongement ;
- en cas d'utilisation des services dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du prestataire.

Le prestataire ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre de l'acheteur.

ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1. Droits de propriété et utilisation du Logiciel

Les Applicatifs, et la Documentation qui y est associée, sont et demeurent la propriété du Prestataire ou de ses concédants de licence.

Le Client s'interdit de reproduire tout élément du code des Applicatifs, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

7.2. Garantie d'éviction

Le Prestataire garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle permettant de conclure les présentes et qu'à ce titre, les Services fournis en exécution des présentes ne portent pas atteinte à des droits de tiers et ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante.

ARTICLE 8. MAINTENANCE

Le Prestataire assure des prestations de maintenance des Services Demasign concernés par les présentes dans les termes et conditions expressément et limitativement énumérés à l'Annexe.

ARTICLE 9. DONNÉES

9.1. Propriété sur les Données

Le Client est seul titulaire des droits sur les Données traitées dans le cadre des Services.

Le Client concède, en tant que de besoin, au Prestataire et à ses sous-traitants une licence non exclusive et mondiale, gratuite et cessible et inaccessible lui permettant d'héberger, de mettre en cache, de copier et d'afficher lesdites Données aux seules fins de l'exécution des Services et exclusivement en association ou à l'occasion de ceux-ci.

La présente licence prendra fin automatiquement à la cessation des présentes, sauf nécessité de poursuivre l'hébergement des Données et leur traitement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de Réversibilité.

Le Client déclare et garantit qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation des Données dans le cadre des Services et qu'il peut en concéder librement licence dans les termes sus visés au Prestataire et à ses sous-traitants. Le Client déclare et garantit en outre qu'en créant, installant ou téléchargeant les Données dans le cadre des Services, il n'excède aucun droit qui lui aurait éventuellement été concédé sur tout ou partie des Données et qu'il ne porte pas atteinte à des droits de tiers.

Le Client s'engage à indemniser le Prestataire de toutes les conséquences pécuniaires que le Prestataire pourrait être amené à supporter en raison d'un manquement du Client au regard des garanties sus visées concernant les Données.

Le Client veillera à ne pas placer à l'occasion de l'utilisation des Services des Données qui nécessiteraient que le Prestataire se conforme à des lois ou des réglementations spécifiques autres que celles expressément prévues dans les CGV.

9.2. Accès aux Données

L'accès aux Données est réservé au seul Client.

Toutefois, pour les seuls besoins liés aux Services, le Prestataire et ses sous-traitants pourront également y accéder.

Dans le respect du RGPD, si ces données portent sur des données à caractère personnelles, seules des personnes qui ont une raison légitime et licite d'accéder à ces données pourront y

avoir accès.

Cet accès aux Données par le Prestataire ne pourra être que temporaire. Ce dernier devra veiller à ne pas endommager les Données et à ne plus permettre aucun accès à celles-ci dès que les raisons ayant justifié son intervention auront cessé.

Le Prestataire s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité conformes à l'état de l'art concernant le contrôle d'accès logique, et au minimum sans que cette liste soit limitative, celles prévues dans la Politique de confidentialité.

Le Prestataire a recours à la cryptologie qui recouvre le hachage, l'horodatage, le chiffrement et la signature électronique ,permet de garantir l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité des fichiers, par le chiffrement, le hachage et la signature numérique.

Le Prestataire s'engage notamment à conserver la trace horodatée des actions réalisées dans son système d'information (notamment flux émis et reçus, nouvelles versions applicatives, tests, erreurs, les dé-doublonnages et les purges etc.) à des fins de contrôle, d'audit et de preuves.

Le Prestataire et ses sous-traitants s'engagent à procéder à des audits réguliers de bonne conformité

Le Client est informé et accepte que le Prestataire puisse accéder à ses Données et les transmettre sur réquisition d'une autorité administrative ou judiciaire habilitée à accéder aux Données.

Sauf si ladite réquisition l'en empêche, le Prestataire veillera à informer le Client sans délai de l'existence de la réquisition et des Données qui ont été transmises.

9.3. Accessibilité et sécurité des données, données personnelles et données sensibles

Dans le cadre de la fourniture des Services, le Prestataire reconnaît être amené à traiter des Données Personnelles au nom et pour le compte du Client. Le Prestataire, agissant en qualité de Sous-traitant au sens de la Législation relative à la protection des données, s'engage à traiter les Données Personnelles qui lui sont ainsi confiées conformément à sa Politique de confidentialité et aux dispositions du RGPD.

S'agissant des Données Personnelles collectées et traitées par chacune des Parties pour leur compte propre pour les besoins de gestion administrative des présentes, et concernant le personnel de l'autre Partie, chacune des Parties reconnaît les traiter en qualité de Responsable de traitement au sens de la Législation relative à la protection des données et s'engage à ce titre à respecter l'ensemble des obligations leur incombant en cette qualité en vertu de ladite Législation.

Le Client reconnaît que les présentes décrivent les conditions dans lesquelles le Client peut accéder aux Services lui permettant notamment de créer, trier, modifier, traiter les Données et utiliser les dits Services, lesquels sont à même de répondre aux besoins du Client, notamment afin de permettre au Client de remplir ses obligations au regard des Données Personnelles et des Données Sensibles. Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable du

non-respect par le Client de ses obligations légales ou conventionnelles au regard des Données Personnelles et des Données Sensibles.

Le Client s'engage à prévenir le Prestataire de l'utilisation et du traitement de Données Sensibles dans le cadre des Services, en précisant si ces Données Sensibles sont définies comme telles par la loi applicable aux activités du Client, ou si elles sont déclarées sensibles par le Client en raison de leur importance. Le Client s'engage également à informer le Prestataire des conséquences de la qualification de Données Sensibles et notamment des précautions particulières que le Prestataire devra mettre en œuvre dans le cadre des Services pour se conformer aux dispositions légales applicables ou pour répondre aux attentes raisonnables du Client.

Le Prestataire ne saurait être déclaré responsable ni supporter les conséquences d'un éventuel manquement dès lors qu'il n'aura pas été informé des mesures, notamment techniques, à mettre en œuvre dans le cadre des Services pour assurer un traitement adéquat des Données Sensibles. Le Client devra de même informer le Prestataire des toutes les mesures techniques à mettre en œuvre afin d'assurer un traitement adéquat des Données Personnelles qui pourront être traitées dans le cadre des Services.

Le Prestataire met en œuvre des normes de sécurité destinées à garantir la sécurité et la sauvegarde des Données Personnelles et des Données Sensibles.

Le Client est seul responsable de la création, de la sélection, de la conception, de l'utilisation des Données par les Utilisateurs Finals dans le cadre des Services. Il est également seul responsable de la collecte et du traitement des Données Personnelles et des Données Sensibles par les Utilisateurs Finals. Lorsque la législation à laquelle le Client est soumis impose de recueillir au préalable l'autorisation des personnes dont les Données Personnelles sont traitées ou que ladite législation met à la charge de la personne appelée à traiter ces Données Personnelles un ensemble d'obligations, il incombe au seul Client et sous sa seule responsabilité de se conformer aux dispositions législatives applicables et d'obtenir les éventuelles autorisations préalables.

Le Client reconnaît que le Prestataire n'a aucun contrôle sur le transfert des Données via les réseaux de télécommunication publics utilisés par le Client pour accéder aux Services et notamment le réseau Internet. Le Client reconnaît et accepte que le Prestataire ne puisse garantir la confidentialité des Données lors du transfert de celles-ci sur les dits réseaux publics. En conséquence, le Prestataire ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas, notamment, de détournement, de captation, de corruption des Données, ou de tout autre évènement susceptible d'affecter celles-ci, survenant à l'occasion de leur transfert sur les réseaux de télécommunication publics. Dans le cadre de la présente clause, les termes de Données inclut les Données Sensibles et les Données Personnelles.

ARTICLE 10. GARANTIES

Le Prestataire garantit la conformité des Services Demasign à l'objet des présentes CGV, leur bon fonctionnement, ainsi que l'intégrité des Données traitées et/ou générées par les Services.

Le Prestataire ne garantit pas les résultats des Services et n'est tenu que d'une obligation de moyens. Il ne garantit pas que les fonctionnalités des Services satisferont les exigences du Client. Les Parties reconnaissent qu'un logiciel peut contenir des erreurs et que toutes les erreurs ne sont pas économiquement rectifiables ou qu'il n'est pas toujours nécessaire de les corriger. Le Prestataire ne garantit pas en conséquence que l'ensemble des défaillances ou erreurs des Services Demasign sera corrigé.

ARTICLE 11. ASSISTANCE POST-RÉSILIATION – RÉVERSIBILITÉ

La fin des Services, pour quelque cause que ce soit, entraînera automatiquement et de plein droit la fermeture du Compte Client et des Comptes Utilisateurs.

Le Client devra cesser sans délai toute utilisation des Services Demasign et récupérer l'ensemble de ses données et documents.

Le sous-traitant du Prestataire est susceptible de conserver certains documents pendant une période de 10 ans, sauf exercice du droit d'opposition du Client.

Le Client pourra à tout moment demander à Demasign à accéder à ses Documents Client archivés et aux Dossiers de Preuve. Demasign transmettra la demande au Tiers Archiveur, qui prendra attaché directement avec le Client.

Demasign pourra procéder à la restitution de ces données, à la demande du Client, sous réserve de l'acceptation d'un devis préalable, les données pourront être restituées dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la demande.

Cette faculté est une possibilité et non une obligation contractuelle.

Toute autre forme d'assistance que le Prestataire pourrait être amené à fournir au Client en dehors de la poursuite des Services pendant la Période de Transition sera soumise à la signature préalable par le Prestataire et le Client d'un contrat de services professionnels et d'un descriptif de services associé.

Les termes et conditions des présentes continueront à s'appliquer à la fourniture par le Prestataire des Services pendant la Période de Transition. Ce qui précède ne s'applique pas dans le cas de résiliation par le Prestataire pour manquement du Client.

ARTICLE 16. RESPECT DES LOIS

Le Prestataire se conformera aux obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables en sa qualité de prestataire de services au regard de la loi applicable au CGV et veillera à ce que ses sous-traitants en fassent autant.

Le Prestataire n'est pas tenu d'assumer les obligations légales et administratives du Client, notamment relatives à la gestion de ses contrats et des données y figurant, y compris celles se rapportant aux Services fournis dans le cadre des CGV. Il appartient donc au Client de s'assurer du respect des lois et de la réglementation le concernant, sans pouvoir rechercher la responsabilité du Prestataire.

Le Client, est chaleureusement invité à se conformer aux lois en vigueur auxquels il est soumis, soit en raison de sa nationalité, soit en raison de sa localisation géographique. Il

veillera notamment à respecter les dispositions applicables relatives au contenu des Données afin qu'aucune donnée contraire à la loi ne puisse être traitée par les services.

[ARTICLE 17 - DROIT DE RETRACTATION](#)

L'acheteur étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

[ARTICLE 18 - FORCE MAJEURE](#)

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : tremblements de terre, incendies (sur des serveurs), tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

L'exécution des obligations contractuelles du Prestataire sera suspendue pendant cette période, sans avoir à indemniser le Client pour le préjudice en résultant.

[ARTICLE 17. LOI APPLICABLE](#)

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du **droit français**. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de la réalisation des prestations.

Si elles n'y parviennent pas, LES PARTIES SOUMETTRONT LE LITIGE AU TRIBUNAL DE CALAIS.

[ARTICLE 18. DISPOSITIONS DIVERSES](#)

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses viendraient à être déclarées nulles par une décision de justice ou s'avéreraient impossible à mettre en œuvre, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée et les Parties s'engagent à négocier de bonne foi une disposition de remplacement.

Les titres et sous-titres figurant dans les présentes sont inclus à titre de pure commodité. De convention expresse entre les Parties, ces titres et sous-titres ne pourront en aucun cas servir à interpréter quelque disposition que ce soit des présentes.

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque des présentes ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette Partie à exercer les droits qu'elle détient au titre des présentes.

Le fait pour une Partie de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite des CGV ou plus généralement de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre Partie non conforme aux dispositions des présentes ne saurait conférer un droit quelconque à la Partie qui bénéficie d'une telle tolérance.

Les présentes CGV expriment l'intégralité de l'accord des Parties et se substitue à tout accord antérieur, écrit ou oral explicite et implicite. Il constitue la seule volonté des Parties. Il ne pourra être modifié que par un avenant signé des représentants habilités des deux Parties.